



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :

Marie Chauvot

Tél. : 01.60.76.32.40

Fax. : 01.60.76.33.81

Mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

**Compte rendu de la séance du 10 janvier 2017**

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 20 décembre 2016, s'est réunie le 10 janvier 2017, à Villabé (91), sous la présidence de M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

**1) Membres de la commission**

**1.1 Membres présents :**

- M. Olivier de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Florian GIRAUD, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France Ouest ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest.

**1.2 Pouvoirs**

- M. Olivier de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne dispose d'un pouvoir de M. Pascal MARTIN, représentant l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » dispose d'un pouvoir de Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France, de M. Dominique HÉBERT, représentant le Réseau AMAP Île-de-France, et de M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest dispose d'un pouvoir de M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest lors de la présentation de la commune de Vert-le-Grand.

**1.3 Membres absents et/ou excusés :**

- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs ;

- M. Bertrand LIÉNARD, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

## **2) Invités à titre d'expert**

- Mme Nina FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- Mme Julie OZENNE du réseau AMAP Île-de-France ;
- Mme Sandrine TERRISSE de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Jocelyne SELVA, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU des communes de Mennecey et de Vert-le-Grand ;
- Mme Jocelyne LETIENNE, M. Mahmoud ISMAIL et M. Pierre RAMEL, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU de la commune de Lardy ;
- Mme Chloé HARDOUIN et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

## **3) Quorum et ordre du jour**

M. de SORAS constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

- a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la séance du 8 décembre 2016 est adopté ;
- b) Étude du PLU de Mennecey ;
- c) Étude du PLU de Vert-le-Grand ;
- d) Étude du PLU de Chevannes ;
- e) Étude du PLU de Lardy ;
- f) Étude du dossier de Déclaration de Projet (DP) avec mise en compatibilité de PLU de Saclas.

## **4) Ont présenté leur projet devant la commission :**

- PLU de Mennecey : Mme Anne-Marie DOUGNIAUX, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, de l'hygiène et de l'assainissement et Mme Sophie PETIT, responsable du service urbanisme, représentant la mairie de Mennecey, et Mme Gaëlle NICAISE, du bureau d'études SIAM ;
- PLU de Vert-le-Grand : M. Pierre MARCILLE, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et M. Olivier SCHINTGEN, conseiller municipal, représentant la mairie de Vert-le-Grand, et M. SCHMIT du bureau d'études Espace Ville ;
- PLU de Chevannes : M. Jacques JOFFROY (Maire) et M. George VALLET, 1<sup>er</sup> adjoint au maire représentant la mairie de Chevannes, et Mmes PEQUIGNOT et FETON, du cabinet INGESPACÉ ;
- PLU de Lardy : M. Lionel VAUDELIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, chargé des travaux et de l'urbanisme représentant la mairie de Lardy, et M. Ludovic VRIGNON, du bureau d'études SIAM.

Le dossier de Déclaration de Projet (DP) avec mise en compatibilité du PLU de la commune de Saclas a été présenté par Mme Chloé HARDOUIN de la direction départementale des territoires de l'Essonne, avec l'accord de la commune.

À Évry, le 24 JAN. 2017  
Le président de la CDPENAF,

  
Olivier de SORAS

*Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*

[http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-  
espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne](http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne)